

Programme Compétitivité régionale et emploi 2007 - 2013

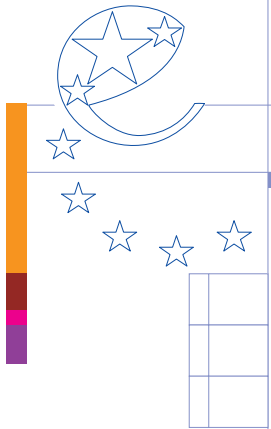
LES ACTIONS COLLECTIVES

Régime E1/90 - NN 120/90 approuvé le 3 juillet 1991

Séminaire du 1er Décembre 2008

Jean-Yves Larraufie - DRIRE Aquitaine





OBJECTIF

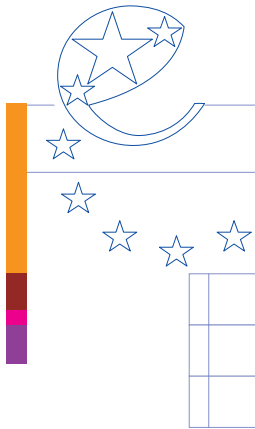
➤ Renforcer le tissu industriel par :

- ❖ Des actions de sensibilisation (colloques manifestations, études,...)
- ❖ Des actions de promotion sur des thème stratégiques :
coopération inter-entreprises, normalisation, certification, essais et qualité, sécurité économique, veille stratégique, gestion de production, ...
- ❖ De l'animation de filière (ex. pôles de compétitivité, contrats de filière, ...)

➤ Pour répondre aux besoins communs à plusieurs entreprises dans une même action :

- ❖ Public : PME - selon la définition communautaire -
possibilité d'associer des grandes entreprises
- ❖ Portage par un organisme chargé du pilotage :
 - Conduite du projet
 - Coordination des acteurs
 - Suivi des actions et report sur les financeurs
 - Pas de restriction sur la nature de l'organisme : public, privé, entreprise, consultant,...

LE PROGRAMME DE L'ACTION COLLECTIVE

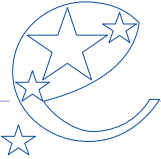


➤ Programme d'actions qui accompagne :

- ❖ sur une durée déterminée
- ❖ un groupe d'entreprises
- ❖ confronté à une problématique commune (filière, territoire, thématique, ...)

➤ Programme conçu sur mesure

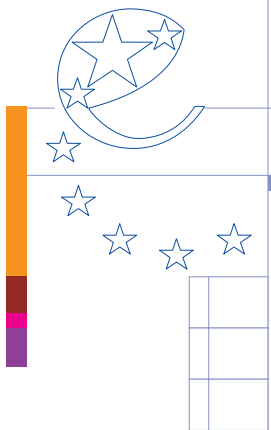
- ❖ concerté entre les entreprises qui se donnent un but commun
- ❖ négocié avec les financeurs sur les objectifs et le financement
- ❖ Porté par un organisme chargé du pilotage



FINANCEMENT

- **Financement privés** : 20 % du montant du programme minimum
(participation des entreprises)
- **Assiette éligible** : constituée des dépenses qui seront prises en compte pour le calcul de la subvention
 - Études, frais de personnel, frais de conseil, acquisition de matériels mutualisés, participation à des manifestations -
- **Part Ministère Industrie** : 50 % de l'assiette éligible maximum
 - sensibilisation } 100 %
 - pré-diagnostics } 80 %
 - accompagnement individuel } 50 %
- **Pas de plafond d'aide par projet**
- **Mécanisme financiers**
 - le porteur, les prestataires ou les entreprises font l'avance des dépenses
 - le porteur effectue des demandes de paiements avec justificatifs (factures acquittées, états financiers, rapport d'avancement, ...)

LES BENEFICES POUR LES PARTICIPANTS



- **Acquis nouveaux pour chaque entreprise par :**
 - Séances collectives de sensibilisation, formation,
 - Echanges d'expériences inter-entreprises
 - Accompagnement individuel adapté à chaque entreprise
 - ...

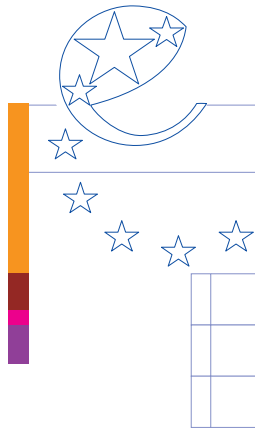
- **Mutualisation d'équipements ou compétences en faveur de l'innovation et du transfert de technologie**

- **Acquisition accélérée de compétences**

- **Développement des facteurs de coopération compétitive**

- **Coûts réduits pour l'entreprise (ex entre 1000 € et 5000 € selon la nature de l'action)**

LES THEMES PRIORITAIRES



Stratégie

Innovation et transfert de technologie

Intelligence économique

Propriété industrielle

Design

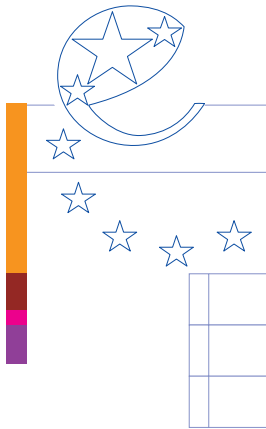
Environnement et développement durable

Technologies de l'Information et de la Communication

Nouvelles technologies et thèmes d'actualité

Rapprochement d'entreprises

ACTIONS COLLECTIVES ET AIDES INDIVIDUELLES



➤ Les actions collectives correspondent à une démarche :

- Menée en amont de l'expression des besoins des entreprises
- D'acquisition de nouvelles compétences ou d'appropriation de nouveaux modes de travail

➤ Les actions collectives peuvent amener les entreprises à engager des investissements pour :

- Des études
- De la R&D
- De nouveaux moyens de production,...

Susceptibles d'être soutenus au titre des aides individuelles

Actions collectives et aides individuelles sont complémentaires

CONTACTS



**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE ET DE
L'ENVIRONNEMENT AQUITAINE**

42 Boulevard Général de Larminat

33000 BORDEAUX

Téléphone :05 56 00 04 00

Patrice RUSSAC Directeur régional

Mail : patrice.russac@industrie.gouv.fr

Jean-Yves LARRAUFIE Chef de la division Industrie

Mail : jean-yves.larraufie@industrie.gouv.fr